

**REGLEMENT INTERIEUR
MISE EN SECURITE DU PARCOURS DU CHASSEUR**

Nombre de places, modalités de départ :

Nombre de places limité à 12 personnes par groupe maximum.
Départ 17h30, retour 18h30.

Accueil des enfants :

Les enfants devront être accompagnés jusqu'à 18 ans, et resteront sous la responsabilité d'un adulte pendant tout le parcours.

Âge minimum pour suivre le parcours : 5 ans

Âge minimum des tireurs : 6 ans

Matériel de jet :

Seul l'animateur est habilité à transporter le matériel de jet pendant le parcours.

La sagaie ne sera confiée au tireur qu'au moment du tir, et jamais avant.

Chaque tir sera constitué de 3 tireurs maximum, alignés sur le pas de tir.

Seul l'animateur est habilité à aller récupérer les sagaies après le tir, et doit impérativement prendre avec lui les sagaies qui n'auraient pas été tirées.

Retour de chasse :

L'animateur calcule la moyenne des scores :

total des points

nombre de cibles tirées

Un diplôme sera remis au vainqueur par l'animateur.